N.° 5

CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

RÉUNION ORDINAIRE

Séance du Samedi 20 Février 1878

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE : Installation de l'Administration municipale. — Répartition des Conseillers municipaux dans les Commissions. — Ecole normale d'institutrices : Vœu tendant à son installation à Lille. — Exposition internationale : Envoi d'ouvriers de l'industrie lilloise. — Centre universitaire : Reconstitution de la Commission.

L'an mil huit cent soixante-dix-huit, le Mercredi vingt Février à huit heures du soir, le Conseil municipal de Lille, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville.

Présidence de M. Jules DUTILLEUL, Maire.

Présents :

MM. ALHANT, BOUCHÉE, BRAME, CANNISSIÉ, CHARLES, DELEBART-MALLET, DELÉCAILLE aîné, J.-B. DESBONNET, ED. DESBONNETS, DESCAT, GARDRAT, GAVELLE, LAURENGE, Géry LEGRAND, LEMAITRE, MARIAGE, MERCIER, MEUREIN, MORISSON, OLIVIER, RIGAUT, ROCHART, SCHNEIDER-BOUCHEZ, VERLY, VIOLLETTE et WERQUIN.

Absents :

MM. BAGGIO, CASATI, CATEL-BÉGHIN, CORENWINDER, CRÉPY, DECROIX, DESCHAMPS, LECLERC et SOINS, qui s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

M. DANICAN, Philidor-Eugène, Secrétaire général de la Préfecture du Nord, est introduit dans la salle des séances.

Après avoir pris place au fauteuil, M. le Secrétaire général donne lecture du décret de M. le Président de la République, en date du 15 février, présent mois, qui a nommé:

Installation de l'Administration municipale

Maire de la Ville de Lille:

M. DUTILLEUL, Jules-Florentin.

Adjoints au maire de la Ville de Lille:

MM. MORISSON, François-Firmin.
RIGAUT, Adolphe-Auguste-Joseph.
DESBONNET, Jean-Baptiste.
WERQUIN, Achille.
MERCIER, François.
LEGRAND, Géry.

Après cette lecture, M. le Secrétaire général souhaite la bienvenue aux nouveaux Magistrats municipaux et constate les sentiments de gratitude qu'inspirent à l'Autorité supérieure les services rendus par l'ancienne Administration.

Il déclare le Maire et les Adjoints installés dans leurs fonctions.

M. Jules DUTILLEUL, maire, se fait l'interprète de ses collègues de l'Administration, pour remercier M. le Secrétaire général des paroles bienveillantes qu'il vient de leur adresser et pour lui donner l'assurance que l'Administration mettra tout son zèle et toute son énergie à sauvegarder les intérêts considérables qui lui sont confiés.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL quitte la séance accompagné de M. LE MAIRE, qui le reconduit jusqu'au grand escalier.

M. LE MAIRE, étant rentré en séance, propose à l'assemblée de continuer dans les fonctions de secrétaire-adjoint du Conseil, M. TOFFART, secrétaire général de la Mairie, ce qui est accepté à l'unanimité.

M. LE MAIRE déclare ouverte la session légale de Février et invite le Conseil à élire le secrétaire officiel.

Par acclamation unanime: M. MEUREIN est appelé à ces fonctions.

M. LE MAIRE reprend la parole. Le bureau étant constitué, dit-il, et la nouvelle Administration ayant reçu l'investiture de l'Autorité préfectorale, je tiens à remercier à nouveau mes collègues de l'honneur considérable qu'ils ont bien voulu me faire en portant sur moi leurs suffrages, et en me désignant au choix du gouvernement pour les fonctions de maire. Quelque grand que soit cet honneur, il ne peut m'empêcher d'apercevoir la lourde tâche qu'il m'impose et les périls de la responsabilité de la gestion qui m'est confiée. La situation est pour moi d'autant plus difficile que je succède à un collègue qui, pendant huit ans, a administré la Ville de Lille, avec un zèle, une énergie et une passion du travail, que tous nous avons admirés, et aux brillantes qualités auquel il est juste de rendre ici un éclatant hommage.

D'autre part, des devoirs impérieux vont s'imposer tout d'abord à mon attention : L'un des premiers sera de donner satisfaction aux idées libérales, en conciliant tout à la fois les justes aspirations du progrès et le respect de la légalité. Notre ville, dont le rang est marqué parmi les plus importantes de la France, est encore pourtant à l'état de transformation. Il a été fait beaucoup déjà pour son agrandissement et son amélioration, mais beaucoup de choses restent à faire: Dans l'ordre physique, nous avons les grands travaux de voirie; dans l'ordre moral, je veux faire converger tous mes efforts vers le développement de la prospérité déjà si remarquable, il faut le dire, de nos établissements d'instruction publique.

Un autre intérêt très-grave, qui est en quelque sorte la clef de voute de l'Administration, attirera toute ma sollicitude : C'est notre système financier dans lequel je m'efforcerai de consolider l'ordre et la régularité.

Telle est, esquissée à grands traits, l'œuvre à laquelle je considère comme un très-grand honneur, de me dévouer d'une manière absolue. Mon énergie ne reculera devant aucun effort; mais, si grand que soit mon bon vouloir, je devais craindre qu'il ne restât insuffisant devant l'énormité de la tache; j'ai cru servir les intérêts qui me sont confiés en divisant le travail et en m'entourant d'adjoints, dont les lumières et la haute compétence apporteront un précieux appui à mon administration. Chacun d'eux a bien voulu accepter d'être placé à la tête d'un service spécial dont le contrôle deviendra plus facile et plus efficace.

C'est ainsi que l'honorable M. MERCIER s'est chargé de toute la partie administrative concernant les Cultes et l'Etat-Civil.

M. RIGAUT, dont vous connaissez les aptitudes pour les questions d'enseignement, s'occupera de l'instruction primaire et de l'instruction secondaire.

L'enseignement supérieur entrera dans le cadre des attributions de notre honorable collègue M. Géry LEGRAND.

M. WERQUIN apportera le concours de sa compétence toute spéciale dans le service du contentieux administratif, en même temps qu'il abordera, avec l'expérience puisée dans les longues années passées au Conseil, les questions si délicates de l'assistance publique.

M. J.-B. DESBONNET, qui a rendu de si grands services dans la Commission des Travaux, s'est trouvé tout naturellement désigné pour en prendre la direction qu'on ne pouvait confier à meilleures mains.

Enfin l'honorable M. MORISSON a bien voulu se charger du département si important des Archives, de la Bibliothèque, des Musées, où sont déposées des richesses considérables, dont la Ville de Lille s'énorgueillit à juste titre. Il donnera de plus sa surveillance au Théâtre et à l'organisation des Fêtes publiques.

J'ai cru devoir me réserver le Département des Finances qui se relie à tous les services ; il me permettra de suivre mes honorables collaborateurs dans les attributions qui leur sont déléguées et de leur apporter le concours empressé que justifie si bien leur dévouement.

De cette façon, tout en assurant au sein du corps administratif, grâce à cette division du travail, une décentralisation désirable, il me sera permis en même temps d'y maintenir une centralisation suffisante pour lui imprimer le mouvement, la direction et la vie.

Ce mode d'organisation se trouve, ce me semble, en harmonie avec le programme du Gouvernement actuel, dont le rôle, comme vous le disait M. le Secrétaire général lors de votre installation, ne va plus affecter dorénavant, vis-à-vis des Communes, un caractère de tutelle étroite et mesquine, mais de protection efficace, qui tendra à développer leur initiative, tout en leur faisant partager la responsabilité, qui avait jusque là incombé au pouvoir central. Il répète en outre l'économie de notre budget, dont les sections lui serviront de base.

Après avoir entendu l'exposé de notre programme, vous vous demandez sans doute, Messieurs, quel en sera l'esprit ? Je réponds sans hésiter qu'il sera républicain. Sincérité et franchise complètes dans tous nos actes vis-à-vis du Conseil ; déférence pour ses vœux et ses aspirations; mais en même temps respect absolu de la légalité. Telle sera notre devise. Nous ne pouvons oublier que nous sommes les représentants directs du Gouvernement et que nous devons à nos concitoyens l'exemple de l'obéissance complète aux lois que nous sommes chargés de faire appliquer.

Quelque périlleuse que soit sa tâche, l'Administration se trouve rassurée, parce qu'elle croit pouvoir compter sur le concours bienveillant du Conseil. Elle fait appel particulièrement au zèle et à l'activité des Commissions pour l'étude des affaires qui leur seront renvoyées.

Leur tâche sera facilitée si elles ont le bonheur d'avoir à leur tête des hommes comme celui sous lequel je m'honorais de servir dans la Commission des Finances, sous le précédent Conseil, et qui occuperait le fauteuil présidentiel, que j'occupe moi-même, avec un prestige d'autorité que peuvent seuls donner le talent et l'éclat des services rendus, s'il eût moins écouté, dans

une circonstance récente, les inspirations de sa modestie que l'appel fait à son dévouement par ses collègues du Conseil. Vous l'avez tous nommé, Messieurs! Vous n'ignorez point du reste que chaque service réclame des améliorations légitimes. Mandataires d'une grande cité, vous êtes appelés à en étudier, à en comprendre, à en approfondir, à en indiquer les besoins. C'est à nous, dans le domaine pratique, à donner à ces besoins une satisfaction. A cette tâche nous dévouerons tous nos efforts. Nous aurions voulu pouvoir vous donner aujourd'hui même un exposé complet de notre situation financière, pour bien marquer le caractère que doit affecter notre gestion sous ce rapport. Vous comprendrez que, nouveaux venus dans l'Administration, à peine installés il y a quelques instants, il nous a été impossible de procéder à cet égard à une étude entièrement détaillée. Nous nous réservons de vous éclairer de tout point à ce sujet dans une prochaine séance. Nous aurons soin du reste, chaque fois qu'une dépense vous sera proposée, d'en indiquer la nature, le caractère, soit facultatif, soit obligatoire, à quel titre soit ordinaire, soit extraordinaire du budget elle se rapporte. De cette manière, et grâce à l'exposé financier que nous vous livrerons bientôt, la clarté se fera dans tous les esprits en matière d'allocations à voter. Nous pourrons sauvegarder du même coup, en les affectant avec discernement à des choses réellement utiles, non moins l'apport budgétaire du commerçant, de l'industriel et du propriétaire, que les contributions des pauvres, c'est-à-dire des faibles et des petits.

Voilà, Messieurs, comment l'Administration comprend sa mission. Voilà comment elle croit devoir servir les intérêts de la Cité, à la tête de laquelle elle a l'honneur de se trouver. En administrant ainsi, elle administrera ce me semble d'une façon réellement républicaine. Car elle aura appelé tout ce qui l'entoure, tout ce qui est susceptible de lui prêter son concours et ses lumières, c'est-à-dire tous les élus du suffrage universel, notre maître à tous, à l'étude, à la compréhension, non moins qu'à la satisfaction des intérêts matériels et moraux de la population lilloise toute entière.

M. Ed. DESBONNETS dit que ses collègues sont certainement, comme lui, sous le charme de l'exposé du programme administratif, que M. le Maire vient de faire avec tant d'éloquence et de courtoisie. Il est certain d'être l'interprête de leurs sentiments en assurant à l'Administration nouvelle que le concours absolu du Conseil lui est acquis. L'honorable Maire, qui prend en mains aujourd'hui la gestion des intérêts municipaux, a d'ailleurs fait ses preuves comme conseiller. Tous les membres du Conseil ont en lui la plus entière confiance.

L'honorable M. ED. DESBONNETS croit encore être l'interprête de ses collègues, en déposant au nom de tous, l'expression des regrets qui accompagnent l'honorable M. CATEL-BÉGHIN dans sa retraite.

L'Assemblée toute entière applaudit à cette double motion.

M. LE MAIRE propose au Conseil la nomination des trois grandes Commissions des Finances, des Travaux et des Écoles.

Répartition des Conseillers municipaux dans les Commissions.

M. SCHNEIDER-BOUCHEZ demande qu'un même membre ne puisse faire partie de plusieurs Commissions, afin de répartir le travail entre tous les Conseillers et de n'en laisser aucun en dehors des Commissions. A ce sujet, il exprime le désir que les deux premières Commissions aient chacune dix membres et la troisième neuf, ce qui fera vingt-neuf, et avec les sept membres de l'Administration trente-six, nombre égal à celui des membres composant le Conseil Municipal.

M. MARIAGE combat cette proposition: Il croit très-bon que les Commissions puissent être mises en relations par quelques-uns de leurs membres. Il peut résulter de ce commerce un échange de renseignements des plus utiles.

M. VIOLLETTE pense que la répartition des Conseillers dans les Commissions est difficile. Il trouverait préférable que chacun indiquât ses désirs et s'inscrivît dans le bureau pour lequel il se sent plus d'aptitude.

M. VERLY demande que la Commission des Ecoles prenne désormais le nom de Commission de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

M. LE MAIRE croit qu'en effet cette dénomination serait mieux justifiée.

M. GAVELLE est d'avis de tirer au sort le nom des membres des Commissions, afin d'en varier la composition et d'évider que des Conseillers s'éternisent dans le même bureau. Il verrait dans ce mode la perspective de l'introduction d'idées nouvelles.

M. le docteur MORISSON, adjoint au Maire, rappelle que la question a été longuement débattue lors du précédent renouvellement des Commissions et qu'elle a été résolue par l'élection. En effet, si le Conseil trouve des membres aptes à faire partie de plusieurs Commissions, il n'a aucun motif de se priver du concours de leurs lumières.

M. CHARLES partage cet avis. Il est arrivé souvent, dit-il, à la Commission des Ecoles et à celles des Travaux d'avoir perdu leur temps à délibérer, parce que, le jour où leur détermination était prise, la Commission des Finances venait déclarer qu'elle manquait des moyens nécessaires pour l'exécution.

M. LE MAIRE met aux voix la nomination de trois Commissions comme suit :

Finances.	10	membres.
Travaux.	10	id.
Instruction publique et Beaux-Arts. .	9	id.

Le même Conseiller pourra faire partie de plusieurs Commissions.

LE CONSEIL adopte cette combinaison.

Il est procédé ensuite à l'élection des membres. Trois scrutins, ouverts successivement, donnent les résultats suivants :

Commission des Finances :

MM. Ed. DESBONNETS;
CANNISSIÉ,
DESCAT,
SCHNEIDER-BOUCHEZ,
MARIAGE,
DECROIX,
CATEL-BÉGHIN,
DELEBART-MALLET,
BRAME,
BAGGIO.

Commission des Travaux :

MM. BOUCHÉE,
GAVELLE,
ROCHART,
LAURENGE,
DELÉCAILLE,
CRÉPY,
BRAME,
DELEBART-MALLET,
ALHANT,
DESCHAMPS.

Commission de l'Instruction publique et des Beaux-Arts :

MM. VIOLLETTE,
OLIVIER,
CASATI,
MEUREIN
CHARLES,
SOINS,
VERLY,
CORENWINDER,
BAGGIO.

M. MARIAGE donne lecture de la proposition ci-après, signée par M. VIOLLETTE et par lui.

« MESSIEURS,

Ecole normale d'institutrices.

—

Vœu tendant à son installation à Lille.

—

« Notre cité est placée, à juste titre, au premier rang parmi les Villes de France qui s'imposent les plus lourds sacrifices pour le développement de l'instruction primaire et supérieure ; elle consacre chaque année, en effet, un million pour l'Instruction publique et les Beaux-Arts.

« En ce qui concerne l'instruction des filles, elle subventionne actuellement deux écoles primaires supérieures, vingt et une écoles primaires, vingt asiles; en totalité, quarante-trois écoles de filles.

« Une école normale de filles, placée à Lille, se recruterait certainement parmi les élèves de nos écoles supérieures, ce qui serait un immense avantage pour la prospérité de ces écoles; d'autre part l'enseignement scientifique, si imparfait en général dans les écoles normales primaires, trouverait des ressources considérables dans nos établissements supérieurs et dans nos collections scientifiques.

« En conséquence, nous avons l'honneur, Messieurs, de vous proposer d'émettre un vœu pour que la Ville de Lille soit choisie par M. le Ministre de l'Instruction publique pour l'installation de l'Ecole normale des institutrices qu'il se propose de créer dans chaque département. »

M. MARIAGE réclame l'urgence pour la prise en considération de la proposition dont il vient de donner lecture.

M. LE MAIRE appuie cette demande et propose le renvoi de ce projet à la Commission de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Le Conseil adopte.

La parole est ensuite donnée à M. VERLY, qui fait la proposition suivante:

« MESSIEURS,

Exposition internationale

—

Envoi d'ouvriers de l'industrie lilloise.

—

« Les soussignés, considérant qu'il est utile et désirable de mettre toutes les catégories de producteurs à même de profiter des enseignements et du perfectionnement professionnels dont l'Exposition universelle de 1878, sera le foyer, proposent au Conseil municipal de décider qu'un crédit spécial sera voté pour subventionner le voyage et le séjour à Paris d'ouvriers des diverses branches de l'industrie, pendant la durée de l'Exposition.

« L'Administration municipale demeurerait chargée de déterminer les voies et moyens, sous la seule réserve que la désignation des bénéficiaires appartiendra aux corporations elles-mêmes, par l'intermédiaire des groupes constitués: chambres syndicales, sociétés scientifiques, industrielles et autres.

Lille, le 20 Février 1878.

H. VERLY, F. DESCAT, A. LAURENGE, G. LEMAITRE.

La prise en considération de cette proposition sera discutée dans une prochaine séance.

Création d'un centre universitaire.

—

Reconstitution de la Commission.

—

M. MARIAGE rappelle qu'une Commission spéciale avait été créée, dans le sein de l'ancien Conseil, pour s'occuper de la grave question de la création d'un *Centre Universitaire*, à Lille. On connaît les grands travaux exécutés par cette Commission, les recherches auxquelles elle s'est livrée. L'honorable Membre croit utile de renouveler son mandat en la complétant.

M. VIOLLETTE ne voudrait pas soustraire le travail de la Commission spéciale à l'examen

de la Commission générale de l'Instruction publique. Les résultats pourront être communiqués à cette dernière, dès que l'on y aura mis la dernière main, puis portés devant le Conseil municipal.

M. LE MAIRE propose de remplacer dans la Commission spéciale M. WERQUIN, qui est entré dans l'Administration municipale, par M. le docteur OLIVIER. Cette Commission serait désormais composée comme suit :

MM. VIOLLETTE,
MEUREIN,
VERLY,
MARIAGE,
OLIVIER.

Cette proposition est accueillie à l'unanimité.

La séance est levée.

CERTIFIÉ :
Le Maire de Lille,
Jules DUTILLEUL.

255.78.3.300 — Imprimerie Castiaux.